



Circulaire 7598

du 25/05/2020

Canaux de communication de WBE

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	A partir du 19/05/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Rappel des canaux de transmission des informations et consignes officielles vers ses établissements
-----------------------	---

Mots-clés	Communication – newsletter - circulaires
-----------	--

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Centres psycho-médico-social Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone

Signataire(s)

WBE - M. Julien NICAISE, Administrateur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Nathalie Flament	Services de support de l'Administrateur général	02/413.36.22 nathalie.flament@cfwb.be
Jocelyne Libion	Services de support de l'Administrateur général	02/690.81.07 Jocelyne.libion@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Canaux de communication de WBE

Rappel des canaux de transmission des informations et
consignes officielles vers ses établissements

DATE DE PUBLICATION : 20 MAI 2020

Rédacteur : Julien NICAISE

Administrateur général

Aux membres des personnels de l'Enseignement de WBE

Chers Collègues,

Comme vous le savez, Wallonie Bruxelles Enseignement, votre pouvoir organisateur, est autonome depuis le 1^{er} septembre 2019.

Cette autonomie s'inscrit dans une volonté de transformation de notre institution.

Ceci implique, notamment des changements dans nos moyens de communication avec nos partenaires institutionnelles, mais aussi en interne à WBE.

Nous souhaitons une communication d'une plus grande proximité et de plus grande réactivité.

Complémentairement aux canaux habituels, depuis septembre, nous vous adressons donc régulièrement des newsletters. Elles privilégient une relation de collaboration, de soutien et évidemment d'information. Plus fluide, elles nous permettent de nous démarquer, entre autres, d'une relation strictement administrative.

A ce jour, les Services de WBE utilisent 3 canaux de communication, à savoir :

1. Les circulaires WBE

Nous continuons à communiquer via les circulaires via le canal habituel. Elles reprennent les informations administratives liées à l'application de la législation enseignement.

2. Les préfets et directeurs coordonnateurs de zone

Vos préfets et directeurs coordonnateurs de zones sont les mandataires de votre pouvoir organisateur dans votre zone.

Ils sont un relais officiel, hiérarchique et privilégié entre les Services WBE et les directions d'établissement.

Toutes les informations et directives communiquées par eux ont un caractère officiel.

3. Les lettres de WBE (demain@w-b-e.be) et le site de WBE

Depuis l'autonomisation de WBE, nous avons mis en place et développé de nouveaux modes de communication:

- La lettre de WBE (newsletters)
- Le site WBE

« La Lettre de WBE » nous permet de communiquer directement avec nos établissements et de manière plus personnalisée. Les informations transmises au travers de ces lettres sont la plupart du temps informelles mais pas toujours.

Dans la crise sanitaire que nous vivons, ces deux canaux sont ceux qui nous permettent une plus grande réactivité.

Régulièrement, les lettres de WBE contiennent des consignes, des précisions importantes au bon fonctionnement des établissements de WBE.

Afin de vous en faciliter la lecture, la mise en page est adaptée afin de mettre en évidence les communications ayant une portée plus officielle.

Nous vous demandons de prendre systématiquement connaissance du contenu de ces newsletters.

L'information consolidée des consignes sanitaires contenue dans les newsletters est publiée sur notre site.

Le site de WBE est également régulièrement mis à jour des informations utiles à l'organisation de nos établissements (www.w-b-e.be).

Dorénavant, je vous invite à vous référer systématiquement aux informations transmises via ces 3 modes de communication.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Julien NICAISE
Administrateur général